

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/31

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 25 JUIN 2020  
Convocation en date du 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents** : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; PAOLI Christian ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriel ; ANGELI Filippu Antone ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; PIREDDA Albert ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Procurations** : Madame MURGIA Sandrine à Monsieur PAOLI Christian.  
Madame MICAELLI Marie-Luce à Monsieur ANGELI Filippu Antone.

**Absents** : Monsieur PAOLI Jules-François.

**Secrétaire** : Madame FRANCISCI Lisa

**Domaine** : Fonction publique

**Sous-Domaine** : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Objet** : Remplacement du personnel administratif  
Conventions entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Corse.

**Intervenant (s)** : Monsieur André ROCCHI

**Vote pour** : 21

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 5

**Affichage en date du** : 29 juin 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Corse a créé et mis en place un service de remplacement du personnel administratif indisponible et propose de faire appel à ce service pour assurer le remplacement du personnel administratif de la Mairie de Prunelli di Fium'Orbu lors d'absences prolongées pour raison de congé de maladie et ce, pour la durée du mandat.

Pour cette prestation de service, une convention interviendra entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Corse qui définira les conditions dans lesquelles ce remplacement s'effectuera.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer, et ce, pour la durée du mandat les conventions, devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Corse, relatives au remplacement du personnel administratif indisponible.
- DIT que les crédits nécessaires au règlement du service fait, seront prélevés sur le crédit inscrit annuellement au Budget Primitif Principal - Chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

André ROCCHI

